



bureau@anesf.com



www.anesf.com



ANESF Sage-femme

ANESF-FR

ANESF\_SageFemme



# Contribution

## Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Mars 2024



# SOMMAIRE

<b>Glossaire</b>	<b>3</b>
<b>Avant propos</b>	<b>3</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>4</b>
<b>A. Les Violences Sexistes et Sexuelles</b>	<b>4</b>
<b>B. Les différentes formes de violences</b>	<b>5</b>
<b>C. Les principales causes des Violences Sexistes et Sexuelles</b>	<b>6</b>
<b>D. Les conséquences des Violences Sexistes et Sexuelles</b>	<b>8</b>
<b>E. Les Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur</b>	<b>9</b>
<b>F. Le lien entre la précarité et les Violences Sexistes et Sexuelles</b>	<b>11</b>
<b>II. La place des Violences Sexistes et Sexuelles dans les établissements de maïeutique</b>	<b>11</b>
<b>A. Les Violences Sexistes et Sexuelles dans la formation de sage-femme</b>	<b>11</b>
<b>B. La lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles dans les établissements</b>	<b>12</b>
<b>C. La lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles sur les terrains de stages</b>	<b>13</b>
<b>D. Violences Sexistes et Sexuelles chez les étudiant·e·s sages-femmes</b>	<b>14</b>
<b>III. La lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles dans la vie étudiante</b>	<b>15</b>
<b>A. Le dispositif de Personne de Confiance</b>	<b>15</b>
<b>B. Actions de prévention par les associations</b>	<b>17</b>
<b>Conclusion</b>	<b>17</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>18</b>



## Glossaire

**ANESF** : Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes

**ESF** : Étudiant·e Sage-Femme

**ESR** : Enseignement Supérieur et de la Recherche

**FAGE** : Fédération des Associations Générales Etudiantes

**LGBTQIA+** : Lesbienne Gay Bisexuel Transgenre Queer Intersexe Asexuel +

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**SSPT** : Syndrome de Stress Post-Traumatique

**VSS** : Violences Sexistes et Sexuelles

## Avant propos

Il semble important d'informer que cette contribution aborde des thèmes compliqués pouvant atteindre la sensibilité, le bien-être et la santé mentale de certain·e·s. C'est pourquoi nous rappelons qu'il est important de parler des choses qui nous touchent directement ou indirectement à nos proches ou à un·e professionnel·le de santé notamment de santé mentale. Il semble également primordial de rappeler que vous n'êtes pas seul·e et que l'on vous croit.

Cette contribution à propos de la lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) a de multiples objectifs. Tout d'abord, elle vise à sensibiliser aux enjeux liés à la lutte contre les VSS. En prenant position contre les VSS, l'Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes s'engage sur un sujet d'actualité qui concerne ses membres mais aussi les participant·e·s aux événements qu'elle organise. Il est crucial que l'ANESF adopte des positions claires à ce sujet. Ensuite grâce à ces positions, cette contribution donne les outils nécessaires afin que tous les événements associatifs soient les plus sécuritaires possible et que ces associations aient les clés pour prévenir les situations de VSS.



## I. Introduction

### A. Les Violences Sexistes et Sexuelles

Les Violences Sexistes et Sexuelles sont définies par “une **personne qui impose à autrui un propos (oral ou écrit), un comportement, un contact à caractère sexuel**. Cela porte non seulement atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à sa dignité, mais aussi à son intégrité psychologique et à son intégrité physique dans le cas d’une agression.” (2)

Les VSS touchent les personnes de sexe féminin comme de sexe masculin et il en est de même pour les auteur·ice·s. Les hommes peuvent y être confrontés. Par exemple, des hommes désireux de prendre leur congé de paternité ou parental sont confrontés à des discriminations sexistes. Ils peuvent également être victimes de violence mais seulement 9,8% (contre 13,9% pour les femmes) osent déposer plainte. Selon l’enquête cadre de vie et sécurité (CVS) de l’Insee de 2019, plus du quart des victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles autodéclarées sont des hommes. Soit 82 000 victimes par an, en moyenne sur la période 2011-2018.

Les violences sexistes et sexuelles touchent toutes les femmes et particulièrement les femmes immigrées. Celles-ci restent pour autant toujours cachées et peu signalées. Même après la migration, les femmes sont exposées à des violences sexuelles, rarement documentées et analysées. On peut appuyer ce problème par la confrontation qu’ont ces femmes à des contextes marqués par des insécurités multiples. Environ une femme sur cinq déclare avoir subi des violences sexuelles au cours de sa vie. Malheureusement, les VSS sont donc encore très présentes dans le monde entier, dans toutes les sphères sociales et à tout âge.

En effet, dans le monde, **une personne de sexe féminin sur trois est confrontée à des formes de violence physique et/ou sexuelle** de la part d’un·e partenaire intime ou d’une personne extérieure à sa relation. De plus, un quart des enfants subissent des abus physiques. Il est établi que 20% des filles et 7% des garçons subissent des violences sexuelles. (4)



En France, **37 % des femmes déclarent avoir vécu au moins une situation de non-consentement** avec presque une femme sur deux entre 25 et 49 ans. (5)

Les VSS sont aussi bien **présentes dans l'Enseignement Supérieur**. De fait, l'Observatoire Étudiant des Violences Sexuelles et Sexistes dans l'Enseignement Supérieur a construit et publié un rapport en 2023 nommé "Le Baromètre des Violences Sexuelles et Sexistes dans l'Enseignement Supérieur". Ce dernier érige un constat alarmant de douzes violences, allant de l'outrage sexiste au viol en passant par l'injure LGBTQIA+phobe. Nous y reviendrons dans la partie dédiée au monde étudiantin.

## **B. Les différentes formes de violences**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut définir plusieurs termes. Il existe plusieurs types de violences et nous allons les définir.

- La **violence physique** : "usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un problème de développement ou une carence", OMS.
- La **violence psychologique** : forme de violence envers une personne sans la mise en œuvre de violence physique.
- La **violence sexuelle** : toute atteinte sexuelle commise sans le consentement d'une personne et tout acte discriminatoire fondé sur la tradition patriarcale qui perpétue les rôles sexués attribués aux femmes et aux hommes. Il peut s'agir d'agissement ou d'outrage sexiste, de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle ou de viol.
- La **violence verbale** : acte de violence exprimé par des propos ayant pour effet de dégrader, insulter, blesser, mépriser ou dégrader la psychologie d'une autre personne.
- La **violence économique** : contrôle financier au quotidien allant jusqu'à la perte d'autonomie pour la personne qui la subit.



- Les **violences obstétricales et gynécologiques** : gestes, propos, pratiques et comportements exercés ou omis par un·e ou plusieurs membres du personnel soignant sur un·e patient·e au cours du suivi gynécologique et obstétrical
- La **cyberviolence** : forme de violence qui est exécutée via des plateformes numériques

Le **mariage forcé** est aussi une forme de violence. Il se définit comme toute union, qu'elle soit civile, religieuse ou coutumière dans laquelle une des deux personnes, et parfois les deux, ont subi des menaces et/ou des violences pour les y contraindre. Ils concernent des personnes mineures et majeures. Il est formellement interdit en France mais pratiqué dans d'autres pays.

Il en est de même au sujet des  **mutilations génitales**. Ce sont toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes féminins ou toute autre lésion des organes génitaux féminins qui sont pratiquées pour des raisons non médicales. Elles représentent l'excision, la clitoridectomie, l'infibulation et d'autres qui sont non classées.

Enfin, la notion de **consentement** se définit par l'action de donner son accord à quelqu'un.

## **C. Les principales causes des Violences Sexistes et Sexuelles**

Les VSS trouvent leur origine dans de nombreux fondements. Le **sexisme dans notre société** est une des causes principales. En effet, les normes sexistes existent depuis toujours et contribuent à ces violences. Pourquoi ? Car le sexisme prône la supériorité d'un sexe. L'**idée de supériorité emmène aux violences** car dans l'imaginaire du sexe supposé "supérieur" la personne est autorisée à pouvoir tout faire de ce fait. Pour illustrer la notion de sexisme, on peut parler de **masculinité toxique** ou de **machisme**. Ces concepts incitent les personnes de sexe masculin à exercer un pouvoir sur les personnes de sexe féminin, entraînant des comportements violents et dominants. Certaines personnes considèrent tout cela complètement normal cependant nous devrions être tous et toutes sur le même pied d'égalité.



Dans la société actuelle, les **méthodes sévères** de la part des parents ou des enseignant·e·s **pour discipliner les enfants** sont normalisées et justifiées. Ceci contribue aussi à alimenter les violences et les perpétuer. Il est inacceptable de lever la main sur un·e enfant. Ce ou cette dernière reproduit le schéma qu'on lui apprend ou qu'il voit. Les enfants ayant toujours vu un parent violent et dont la famille banalise l'acte sont les **plus à risque de reproduire les comportements violents en grandissant**. Iels ne peuvent que les perpétuer ne sachant pas qu'il existe autre chose, cela crée un cercle vicieux.

De plus, le **manque d'éducation et de sensibilisation** au consentement contribue grandement à l'augmentation des VSS dans le monde entier. L'éducation des enfants et des adolescent·e·s n'aborder pas assez le sujet des VSS et du consentement, pourtant crucial. Il est prévu dans les établissements scolaires par la **loi Aubry de 2001**, réaffirmée en 2018 par la circulaire Schiappa, **3 séances d'éducation à la sexualité par an** et par niveau, **dès le plus jeune âge**. Malheureusement, un récent constat de l'Inspection générale de l'Education, du sport et de la recherche, en 2021, explique que **moins de 15% des élèves bénéficient de trois séances d'éducation à la sexualité** pendant l'année scolaire en école et au lycée, moins de 20% au collège. Le constat final est que **la plupart des élèves ne bénéficient même pas d'une seule séance durant toute leur scolarité**. Il est nécessaire qu'une sensibilisation soit faite à ce sujet dans l'agenda politique et dans les programmes éducatifs.

Bien sûr, il existe aussi un **manque de sanctions face aux VSS**. Il y a un **manque d'application** des sanctions mais aussi une **sévérité insuffisante** et parfois même un vide juridique. De nombreuses personnes victimes de VSS voient leurs **plaintes sous-classées**. Il y aussi l'exemple des pays en grande précarité où les pratiques telles que les mutilations génitales ou les mariages forcés restent tolérés et largement pratiqués sans conséquences juridiques. Parfois des familles recourent à ces pratiques violentes pour subvenir aux besoins de leur famille. La **précarité est un facteur de risque** pour le mariage forcé mais aussi l'exploitation sexuelle et humaine.



### L'ANESF se positionne pour :

- L'intégration de plus d'éducation à la vie sexuelle et l'apprentissage du consentement dans les programmes de l'éducation nationale.
- Une plus grande inclusion de la sensibilisation aux VSS et au consentement dans les campagnes de communication entreprises par l'Etat.
- Le respect des trois séances obligatoires par an sur l'éducation à la sexualité et cela depuis le plus jeune âge comme voté par la loi Aubry en 2001.
- La mise en place de mesures de prévention efficaces pour lutter contre les mutilations génitales (ou sexuelles) et les mariages forcés.

## D. Les conséquences des Violences Sexistes et Sexuelles

Les conséquences des VSS sont nombreuses. On retrouve des conséquences physiques, psychologiques, sexuelles, sociales, etc.

Par rapport aux **conséquences psychiques**, les VSS peuvent entraîner pour la victime une perte d'estime de soi, un mal être, de la peur, de l'anxiété, une dépression ou des pensées suicidaires. Les VSS provoquent chez les victimes un **psychotraumatisme**. Ce dernier est décrit comme l'ensemble des troubles psychiques immédiats, post-immédiats puis chroniques se développant chez une personne après un événement traumatique ayant menacé son intégrité physique et/ou psychique. Parfois, il en résulte un **Syndrome de Stress Post-Traumatique (SSPT)**. Lors de VSS, on observe souvent une personne sidérée et paralysée lors de l'acte ce qui l'empêche de réagir de façon adaptée. En effet, le stress extrême déclenche un **mécanisme de survie avec un excès d'adrénaline et de cortisol**, mettant en danger le cœur et le cerveau. Il fait alors disjoncter le circuit émotionnel, entraînant une anesthésie physique et émotionnelle de la personne, pour la garder en vie. Cette anesthésie amène à un **état dissociatif** chez la personne, comme si elle était spectatrice de sa propre situation. La mémoire traumatique prend le relais quand la personne victime sort de l'état dissociatif.





Elle lui fait revivre l'événement provoquant une grande souffrance chez elle. On parle d'état de stress post-traumatique lorsque les troubles de stress persistent au-delà de 3 mois.

Il se manifeste sous 3 formes :

- **L'intrusion** : souvenirs (spontanés ou réactionnels) des événements et de la sensation de danger associée ;
- **L'évitement** : éviter d'être confrontée à une situation qui rappelle l'événement ;
- **L'hypervigilance** : état d'alerte réflexe (permanent ou contextuel). Même si le danger est passé, le cerveau reste sur le qui-vive. Cet état peut conduire à des difficultés pour se concentrer, insomnie, instabilité, irritabilité, agressivité.

Enfin il peut y avoir des **conséquences sur le somatique** comme des troubles gastro-intestinaux, des troubles musculaires et articulaires ou encore des douleurs.

Au niveau des conséquences cette fois-ci **physiques**, on peut retrouver toutes les **marques physiques des violences** telles que des fractures, brûlures, blessures, strangulation, hématomes, atteintes neurologiques par traumatisme crânien. Une **fatigue intense** peut s'installer, des **douleurs chroniques**, des céphalées, des maux de ventre, une insomnie ou une dorso-lombalgie.

Au niveau sexuel et génital, il peut apparaître des **troubles de la libido**, une aménorrhée persistante, des douleurs au niveau utéro-annexielle. Il existe un **risque de grossesse non désirée**. Les femmes enceintes ont plus de **risque d'accouchement prématuré**.

Enfin, les **conséquences sociales** les plus observées sont des **changements de comportement**, un **isolement social**, des absences répétées, des stratégies d'évitement de potentielles situations qui mettent la personne en difficulté.

Nous voyons donc que les conséquences sont multiples et graves. Une raison de plus pour freiner ces violences et sensibiliser à ce sujet. **Comprendre l'ampleur des répercussions permet aussi de bien prendre en soin la victime**. Les victimes sont encore trop souvent laissées de côté et prises à la légère. Il est nécessaire qu'elles aient un parcours de soin complet et efficace. Notamment, si la personne le souhaite, en étant mise en relation avec des professionnel·les médico-psycho-social mais aussi juridiques.



### L'ANESF se positionne pour :

- > Une mise à disposition des ressources juridiques systématiques auxquelles une victime peut faire appel.
- > Une mise à disposition des ressources psychologiques systématiques auxquelles une victime peut faire appel.

## E. Les Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur

Les VSS dans le milieu étudiant existent. Notamment lors des événements festifs comme les soirées d'intégration mais aussi au sein des établissements de formation. Le Baromètre des Violences Sexuelles et Sexistes dans l'Enseignement Supérieur datant de 2023 révèle des chiffres alarmants.

1/10

étudiant·e déclare avoir été victime et/ou témoin d'au moins l'une des 12 violences citées,

27 %

des étudiant·e·s déclarent avoir été victimes d'au moins un fait de violence sexiste, sexuelle ou LGBTQIA+phobe,

1/10

étudiant·e déclare avoir subi des actes de violence sexuelle depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Un autre chiffre alarmant est qu'un quart des victimes de viol ont été agressées à plusieurs reprises. La **moitié des viols signalés ont eu lieu au cours de la première année** d'études des personnes interrogées, avec 16% se produisant lors d'événements d'intégration. Environ 1 étudiant·e sur 20 affirment avoir été victimes de harcèlement sexuel, tandis que 1 étudiant·e sur 10 disent en avoir été témoins. De plus, 17% ont déjà été témoins d'exhibition sexuelle.



En ce qui concerne la perception des situations, on note dans l'ESR une **sous-estimation fréquente des faits**. Environ 1 étudiant·e sur 10 qualifie une agression sexuelle de harcèlement sexuel, et **1 étudiant·e sur 6 considère une situation de viol comme une agression sexuelle**. De plus, il est noté que les personnes de sexe masculin ont tendance à moins bien identifier les situations de harcèlement sexuel, avec un tiers ignorant que le harcèlement sexuel est répréhensible par la loi et 10% affirmant qu'il ne l'est pas. (1)

- **L'ANESF se positionne formellement contre toutes les violences sexuelles et sexistes au sein de sa structure et en dehors.**
- **L'ANESF se positionne contre toute forme de bizutage entre étudiant·e·s.**
- **L'ANESF se positionne contre l'exhibition sexuelle, particulièrement dans le contexte des événements d'intégration des étudiant·e·s.**
- **L'ANESF se positionne pour une sensibilisation aux étudiant·e·s dans l'enseignement supérieur sur les différents types de violences et les sanctions dès l'entrée dans les études et chaque année.**

## **F. Le lien entre la précarité et les Violences Sexistes et Sexuelles**

De nombreuses personnes sont victimes de violences sexuelles et sexistes. En fonction des régions, nous pouvons mettre en avant des **endroits plus sensibles aux violences**. D'après une étude, la Guyane, la Réunion ou encore Mayotte sont les trois régions avec le plus de violences signalées contre l'Occitanie, les Pays de la Loire ou encore l'Île de France les trois régions avec le moins de violences signalées.

Pour comprendre, nous avons fait de nombreuses recherches jusqu'à trouver une certaine **corrélation avec le niveau économique de la région**. En effet, l'Île de France se trouve dans les trois régions avec le moins de violences sexuelles et sexistes et se trouve être la région la plus riche. Nous pouvons également prendre Mayotte qui se trouve être la région la plus pauvre de France. Il y a donc une corrélation entre les VSS et la précarité. L'Etat doit se saisir de cette problématique et renforcer la sensibilisation dans les régions les plus pauvres en France entière.



- **L'ANESF se positionne pour une sensibilisation renforcée sur les Violences Sexistes et Sexuelles dans les régions les plus pauvres de France.**

## **II. La place des Violences Sexistes et Sexuelles dans les établissements de maïeutique**

### **A. Les Violences Sexistes et Sexuelles dans la formation de sage-femme**

Au sein des études de maïeutique cadrées par les arrêtés de 2011 et de 2013, les VSS font partie des notions à aborder au sein d'une unité d'enseignement de gynécologie lors du deuxième cycle. Les objectifs des enseignements sont de "prévenir et dépister les violences faites aux femmes" et d'étudier "l'épidémiologie des violences faites aux femmes".

La nouvelle formation qui sera dispensée aux étudiant·e·s sages-femmes arrivant en deuxième année d'études en 2024, prévoit l'intégration de la lutte contre les VSS au sein de deux domaines de compétences : prénatal et postnatal. Il est prévu qu'en deuxième cycle, soit identifié les signaux indicateurs de violences et repérer les signes de vulnérabilité. Il sera attendu des étudiant·e·s sages-femmes de troisième cycle, de proposer des conduites à tenir devant les situations de danger ou d'insécurité.

### **B. La lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles dans les établissements**

Afin de lutter contre les situations de VSS dans l'ESR, il est plus qu'important d'**essayer de limiter leur survenue**. Cela passe par une importante sensibilisation. Les établissements peuvent mettre en place plusieurs dispositifs comme une **intervention à chaque rentrée** pour sensibiliser à ce sujet et expliquer les dispositifs existants dans l'établissement.



Une **campagne de communication** peut être faite à ce sujet que ce soit par affichage dans l'enceinte de l'établissement ou sur les réseaux sociaux.

Il se pose aussi la question de savoir comment les situations de VSS sont prises en charge au sein des établissements. En effet, il paraît nécessaire que **chaque université ait au moins une cellule d'écoute à ce sujet et/ou un dispositif d'aide pour faire face aux situations de VSS**. Les encadrant·e·s des étudiant·e·s doivent être formé·e·s à la thématique des VSS et savoir comment accueillir une situation et réorienter la personne. Il est possible de mettre en place dans un établissement des **réfèrent·e·s sur les VSS** qui peuvent être contacté·e·s et qui sont formé·e·s.

#### L'ANESF se positionne pour :

- Une mise à disposition des ressources juridiques et psychologiques systématiques auxquelles une victime peut faire appel accessibles dans l'établissement.
- La présence d'une cellule d'écoute et/ou d'un dispositif d'aide pour faire face aux situations de VSS obligatoire sur chaque campus universitaire.
- La formation de tous les encadrant·e·s d'étudiant·e·s sur les VSS.
- La mise en place de réfèrent·e·s VSS dans chaque établissement.

## C. La lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles sur les terrains de stages

Dans le quotidien des étudiant·e·s sages-femmes, la majeure partie de leur temps est consacrée **aux stages**, des environnements qui ne sont pas toujours sensibilisés aux Violences Sexuelles et Sexistes (VSS). Malheureusement, il n'est pas rare de rencontrer des cas de VSS, de discriminations, ou de maltraitance sur les lieux de stage, des situations qui peuvent avoir **des conséquences dramatiques**, allant parfois jusqu'à la cessation de la formation ou le développement de séquelles psychologiques graves chez les étudiant·e·s victimes.



Afin de contrer ces discriminations et VSS au sein des stages, l'ANESF soutient activement **la plateforme Gélules**. Cette plateforme permet non seulement d'évaluer les différents lieux de stage visités par les étudiant·e·s sages-femmes, mais également de **signaler toute situation problématique**, qu'il s'agisse de maltraitance, de discrimination, ou de VSS. Les résultats de ces évaluations peuvent être consultés par **un·e référent·e pédagogique qui est en mesure de traiter la situation avec le terrain de stage**.

Les référent·e·s de promotion jouent également un rôle crucial en tant que personnes disponibles pour recueillir la parole des victimes et les orienter vers des services spécialisés. La mise en place de **séances de retours de stage** après chaque période de stage constitue une initiative supplémentaire pour libérer la parole. Ces groupes de parole peuvent être organisés **en présence d'un·e psychologue** et sont préférentiellement réalisés en petit groupe, favorisant un environnement propice à **l'expression des étudiant·e·s et à la prise en charge des situations difficiles**. Cette approche holistique vise à créer des espaces où les étudiant·e·s se sentent soutenu·e·s et écouté·e·s, tout en permettant de remédier aux situations de discriminations et de VSS dans les milieux de stage.

#### L'ANESF se positionne pour :

- **La mise en place de sensibilisation obligatoire au sujet des Violences Sexistes et Sexuelles à toutes les personnes encadrant des étudiant·e·s.**
- **L'intégration de formation de sensibilisation contre les VSS dans les programmes de formation pour les maîtres de stage universitaire.**
- **Que si un·e encadrant·e est auteur·rice de VSS, cette personne ne soit pas autorisée à continuer à encadrer des étudiant·e·s.**
- **La mise en place de séance de retours de stage avec la présence d'un·e psychologue après chaque période de stage.**



## D. Violences Sexistes et Sexuelles chez les étudiant·e·s sages-femmes

Les étudiant·e·s en santé font malheureusement face de manière régulière à des discriminations au sein de leur parcours académique et professionnel. Selon les résultats de l'**Enquête Bien-Être** de 2023 de l'ANESF, dans la filière sage-femme, **2 étudiant·e·s sur 10 ont déjà été victimes de traitements inégaux ou de discriminations**. De plus, les étudiant·e·s sage-femme sont fréquemment témoins de situations discriminatoires, que ce soit entre étudiant·e·s, professionnel·le·s de la santé, ou patient·e·s, avec **4 étudiant·e·s sur 10 ayant été témoins d'actes discriminatoires**.

La problématique des VSS est également préoccupante au sein de la communauté étudiante en santé, car **8,30% des étudiant·e·s sage-femme déclarant avoir été victimes de VSS**. Ces actes sont particulièrement présents lors de moments de convivialité étudiante (53,87%), en stage (40,41%), et en structure de formation (5,72%).

Afin d'améliorer la situation, des mesures doivent être prises pour sensibiliser, prévenir et traiter les discriminations et les VSS. Cela peut inclure des **formations obligatoires** sur la diversité et l'inclusion, la création d'**espaces sûrs** pour signaler et discuter des incidents, ainsi que des **sanctions claires** pour les comportements discriminatoires.

## III. La lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles dans la vie étudiante

### A. Le dispositif de Personne de Confiance

Le dispositif "**Personne de Confiance**" vise à lutter de manière globale contre les discriminations, en particulier **les violences sexistes et sexuelles**, tout en offrant un soutien aux personnes victimes de ces violences ainsi qu'aux témoins. L'objectif concret de ce dispositif est de créer un **environnement sécurisé** pour toutes les personnes participant à un événement, en réduisant les incidents de violences sexistes et sexuelles.



Les personnes de confiance sont formées pour accueillir les témoignages de tout·e participant·e ayant vécu ou observé des violences sexuelles et sexistes. Elles sont présentes pour **écouter, accompagner et orienter** les personnes concernées.

Durant un événement, les personnes de confiance sont organisées en créneaux de durées variables en fonction des besoins. En tant que bénévoles, elles sont volontaires pour être disponibles tout au long des créneaux qui leur sont attribués en fonction de **leur disponibilité et de leur volonté**. Cette disponibilité implique non seulement leur présence physique sur le lieu de l'événement mais également leur disponibilité mentale pour recevoir les témoignages.

Pour assurer une identification claire, les personnes de confiance doivent être bien **identifiées et reconnaissables** par l'ensemble des participant·e·s de l'événement. Cela peut se faire par le port de brassards de couleur vive, mais d'autres options comme le port d'un bonnet, d'un bandana ou d'un t-shirt sont également envisageables. **Une communication préalable** à l'événement est cruciale pour les présenter, incluant leurs identités, photos et numéros de contact. Des mises à jour régulières via les réseaux sociaux ou les groupes de l'événement peuvent également rappeler leur présence et informer des éventuels changements.

Sur le plan opérationnel, il est essentiel de proposer au moins une personne de confiance de sexe biologique féminin et une de sexe biologique masculin pour chaque créneau, offrant ainsi aux personnes en quête de soutien le choix et le confort nécessaire. La mise en place **d'un numéro anonyme** est tout aussi cruciale, assurant que la personne anonyme soit aussi disponible que les autres.

En consolidant ces mesures, le dispositif "Personne de Confiance" renforce son rôle dans **la prévention et la gestion des violences sexistes et sexuelles lors des événements**, contribuant ainsi à la création d'espaces plus sûrs et respectueux pour toutes et tous.





### L'ANESF se positionne pour :

- **La mise en place d'un dispositif de personnes de confiance formées dans tous les événements de son réseau.**
- **L'adaptation de ce dispositif en termes d'effectifs et de durée pour chaque événement de son réseau.**

Pour devenir Personne de Confiance, diverses formations sont disponibles, dont certaines sont dispensées par les fédérations territoriales. Un exemple concret est le dispositif Angel Shot proposé par la **Fédé B** (Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale) pour répondre aux besoins des étudiant·e·s au sein de l'Université Bretagne Occidentale, où des Violences Sexuelles et Sexistes (VSS) ont été identifiées à travers une enquête dédiée. Cette formation de 4 heures (2 heures de théorie et 2 heures de pratique) est dispensée par la fédé B pour former des personnes de confiance. À Brest, ces personnes restent disponibles tout au long de l'événement et sont reconnaissables par leurs blouses violettes arborant le logo AS (Angel Shot). Brest ne constitue qu'un exemple, et il est recommandé de se renseigner auprès de la **Fédération de Territoire**.

Par ailleurs, depuis 2017, la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) propose une formation de 6 heures destinée à ses **membres d'association ou adhérent·e·s** pour devenir Personnes de Confiance. Cette formation combine des aspects théoriques et pratiques. Depuis 2022, 300 bénévoles ont déjà pu bénéficier de cette formation.

Cette diversité de formations souligne l'engagement des fédérations à former des Personnes de Confiance, renforçant ainsi la présence de ces acteurs clés pour assurer un environnement sécurisé lors des événements étudiants.

Si vous souhaitez devenir Personne de Confiance ou organiser une formation pour votre bureau local, envoyez un mail à : [formation@anesf.com](mailto:formation@anesf.com)

**L'ANESF se positionne pour que la formation "Personne de Confiance" soit accessible au plus grand nombre et plus fréquente dans le monde étudiant.**



## **B. Actions de prévention par les associations**

En tant qu'association, nous avons un rôle important à jouer dans la prévention des VSS. Nous pouvons sensibiliser un maximum de personnes par des campagnes préventives (par des affiches, des interviews, des posts...) ou des ateliers éducatifs. Ayant un impact direct sur les étudiant·e·s, nous pouvons également organiser des évènements inclusifs dans le but d'éduquer au sujet des VSS et surtout apporter des solutions et des connaissances supplémentaires. Faire intervenir des acteur·rices lors de ces évènements peut également être un atout supplémentaire. Comme évoqué ultérieurement, nous pouvons mettre en place des personnes de confiance lors d'évènements afin de permettre aux participant·e·s de se sentir en totale sécurité !

Des collectes de fonds peuvent également être des actions possibles à mettre en place permettant ainsi de reverser de l'argent à des associations de lutte contre ces violences. Les associations locales peuvent faire une vente de gâteau en proposant en même temps un stand de prévention ! De nombreuses actions sont possibles.



## Conclusion

Les VSS sont un sujet d'actualité contre lequel nous pouvons tous lutter que ce soit l'Etat, l'Enseignement Supérieur, les établissements de formation, les associations mais aussi nous. Nous avons un réel pouvoir d'impact. Ensemble, en sensibilisant et en sanctionnant ces violences, nous pouvons faire avancer les choses.

**Salomé THIERCELIN**

**Vice-Présidente en charge de la Santé-Publique 2023-2024**

**Emma SCHMITT et Solène LE COGUEN**

**Membres de la Commission de la Santé Publique à l'ANESF**

**2023-2024**

**Margaux DOUMAIN**

**Vice-Présidente en charge de la Culture, de la Solidarité et de**

**l'Environnement 2023-2024**

**Robin SANTAMARIA**

**Vice-Président en charge des Affaires Sociales, de la Défense**

**des droits et de la formation 2023-2024**



## Bibliographie

1. BAROMÈTRE 2023 des violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement supérieur par l'Observatoire Etudiant des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'enseignement supérieur. Disponible sur : <https://observatoire-vss.com/wp-content/uploads/2023/04/Rapport-detaille-Barometre-2023-des-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-lEnseignement-superieur.pdf>
2. Violence sexiste et sexuelle : définition [Internet]. [cité 21 févr 2024]. Disponible sur : <https://questionsexualite.fr/lutter-contre-les-violences-et-discriminations/les-violences-sexistes-et-sexuelles/violences-sexistes-ou-sexuelles-de-quoi-on-parle>.
3. Causes et conséquences des violences sexistes et sexuelles - ONG Plan International France [Internet]. [cité 21 févr 2024]. Disponible sur : <https://www.plan-international.fr/nos-combats/protection/causes-et-consequences-des-violences-sexistes-et-sexuelles/>
4. Dre Margaret Chan Directrice générale Organisation mondiale de la Santé de 2006 à 2017. Avant-Propos au Plan d'Action Mondial visant à renforcer le rôle du système de santé dans une riposte nationale multisectorielle à la violence interpersonnelle, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants (2015).
5. Rapport annuel de 2024 sur l'état du sexisme en France. [Internet]. [cité 28 févr 2024] Disponible sur : [https://info.groupe-vyv.fr/wp-content/uploads/2024/02/hce\\_-\\_rapport\\_annuel\\_2024\\_sur\\_l\\_etat\\_du\\_sexisme\\_en\\_france.pdf](https://info.groupe-vyv.fr/wp-content/uploads/2024/02/hce_-_rapport_annuel_2024_sur_l_etat_du_sexisme_en_france.pdf)